

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 juillet 2017**

17-07-120

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 juillet 2017 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Jinny Brunelle est absente.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

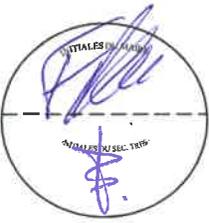
Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Demande d'appui à la CPTAQ – 243, chemin Sainte-Marie (lots 2397746 et 2775272)
5. Dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
6. Appel d'offres sur invitations - Réfection de la rue des Loisirs
7. Relevé de soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les réparations nécessaires à notre réseau routier
8. Panneaux d'accueil à être installés sur les routes aux entrées sur le territoire de la municipalité et panneau d'indication du parc Yvon-Lauzon
9. Mise en vente du lot 2 397 690
10. Programme de soutien à l'innovation culturelle 2017 - demande de subvention
11. Ajout de pierre sur le chemin Saint-Guillaume
12. Ajustement au compte de taxe sur les lots 2 397 851, 2 399 302 et 2 397 787
13. Congrès FQM – autorisation d'inscrire les élus souhaitant y participer et avance de fonds
14. Dons et commandites
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-07-121

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-07-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 79 945,58 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 104 019,78 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 23 182,22 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 4 369,02 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 211 717,81 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ, 243, CHEMIN SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-07-122

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Madame Josée Desjardins pour procéder au lotissement du terrain dans le but d'en vendre une partie au propriétaire voisin soit : conserver 18 000 mètres carrés et vendre 84 644 mètres carrés.

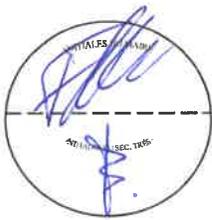
Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu de l'élu monsieur le maire François Pleau, de la municipalité de Sainte-Marthe, une nouvelle copie du formulaire de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi la mise à jour exigée à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt dudit formulaire, produit dans le délai prescrit à l'article 358, est effectué à la présente séance.

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général transmettra à la direction régionale de la Montérégie du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la confirmation que l'article 358 de la *Loi sur les*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

élections et les référendums dans les municipalités a ainsi été respecté.

APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS - RÉFECTION DE LA RUE DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-07-123

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitations afin de procéder à un resurfaçage complet de la rue des Loisirs incluant le prolongement vers l'est plutôt que de procéder par rapiécages et de soumettre un relevé de soumissions lors d'une séance subséquente.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES À NOTRE RÉSEAU ROUTIER

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

PANNEAUX D'ACCUEIL À ÊTRE INSTALLÉS SUR LES ROUTES AUX ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET PANNEAU D'INDICATION DU PARC YVON-LAUZON

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-07-124

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Enseignes Aux Quatre Vents afin de pouvoir installer deux nouveaux panneaux d'accueil afin de remplacer ceux devenus désuets sur le territoire de notre municipalité au prix de 2 970,00 \$ chacun, taxes en sus;

D'ACCEPTER également la proposition faite pour le remplacement de l'enseigne du parc Yvon-Lauzon au prix de 2 755,55 \$, taxes en sus;

D'ACCEPTER la proposition d'un panneau d'indication de l'arboretum des citoyens au prix de 130 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER le directeur général à effectuer les dépenses d'installation nécessaires à la réalisation du projet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

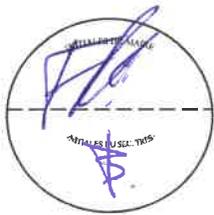
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MISE EN VENTE DU LOT 2 397 690

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-07-125

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel à manifestation d'intérêt afin de procéder à la mise en vente du lot no 2 397 690 appartenant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

à la municipalité suite à la vente pour taxes d'avril 2016 où il n'avait pas trouver preneur;

DE CONSIDÉRER les offres lors d'une séance ultérieure.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE 2017 - DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, d'après la Politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, met en place un programme de soutien à l'innovation culturelle;

ATTENDU QU'un appel de projet est lancé, permettant à la municipalité de présenter un projet afin d'introduire la notion des arts et de la culture dans son environnement municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe en serait à sa première démarche permettant l'intégration d'actions culturelles originales et cohérentes dans ses façons d'aménager ses différentes installations afin de les mettre davantage en valeur, notamment les installations à caractère historique et patrimoniale;

ATTENDU QUE la caserne du Service incendie a un caractère patrimonial et historique de par le fait de sa vocation antérieure à titre de salle paroissiale;

ATTENDU QUE lors de sa conversion en caserne pour le Service incendie dans les années '80, l'intégralité du bâtiment a été bien protégé;

ATTENDU QUE les fenêtres du bâtiment ont été préservées malgré leur non-utilité lors de la conversion de l'immeuble;

ATTENDU QUE les fenêtres non utilisées mais toujours intégrées au bâtiment offre un potentiel de mettre davantage en valeur cet immeuble à caractère historique et patrimonial;

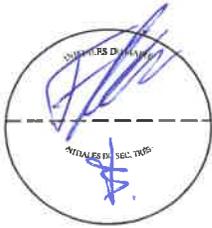
ATTENDU QUE l'artiste-photographe Josiane Farand offre son expertise pour développer un projet artistique axé sur la photographie afin de permettre une plus grande mise en valeur de ce joyau marthéen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-07-126

DE PRÉSENTER au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges un projet permettant une plus grande mise en valeur du bâtiment historique et patrimonial que représente la caserne du Service incendie et intégrant la photographie, par l'entremise de artiste-photographe régionale madame Josiane Farand;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE RETENIR le projet intitulé « Reflets patrimoniaux » à être davantage élaboré avec l'aide de l'artiste et permettant d'intégrer la photographie sur la partie de l'immeuble constituée de fenêtres désaffectées;

D'AUTORISER une somme au coût net avant subvention de 3 937,03 \$ pour la réalisation du projet et dont 70 % de ce coût net peut être subventionné par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la demande de subvention et à la réalisation du projet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJOUT DE PIERRE SUR LE CHEMIN SAINT-GUILLAUME

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-07-127

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'ajout de pierre à l'extrémité ouest du chemin Saint-Guillaume et dont la quantité pourrait aller jusqu'à la cargaison de quatre camions de 12 roues, selon le besoin, pour rendre la route en bon état.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT AU COMPTE DE TAXE SUR LES LOTS 2 397 851, 2 399 302 ET 2 397 787

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-07-128

D'ACCEPTER la radiation d'une somme de 300 \$ apparaissant sur le compte de taxe des lots 2 397 851, 2 399 302 et 2 397 787 puisque cette somme s'est malencontreusement ajoutée lors du traitement et de l'impression des comptes en taxe en février alors qu'elle n'avait pas à y apparaître puisqu'il n'y a plus de chalets depuis plusieurs années situés sur cette propriété constituée des deux lots.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

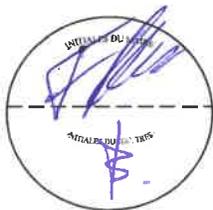
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONGRÈS FQM – AUTORISATION D'INSCRIRE LES ÉLUS SOUHAITANT Y PARTICIPER ET AVANCE DE FONDS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-07-129

D'AUTORISER l'inscription au congrès 2017 de la Fédération québécoise des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

municipalités (FQM) pour les élus François Pleau, Eddy Lawlor et Gilbert Séguin et de confirmer par la même occasion la réservation de chambres d'hôtel en conséquence; ces dépenses devant être acquittées par la municipalité;

D'ACQUITTER les frais de repas et transport pour chacun des délégués;

D'AUTORISER le versement d'une avance de fonds de 1 300 \$ à chacun des participants du congrès de la FQM qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017 et que par la suite, à la réception des pièces justificatives des dépenses de chacun des délégués, la différence entre le coût réel des dépenses et l'avance de fonds soit remboursée ou réclamée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

D'AUTORISER l'achat auprès de la Fondation du Foyer de Rigaud de deux billets au coût de 45 \$ chacun permettant à la municipalité d'être représentée à l'activité du 16 septembre prochain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 25,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

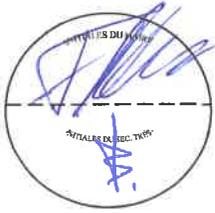
Que la séance soit ajournée au jeudi 31 juillet 2017 à 20 h.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

17-07-130

17-07-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

